

CERBA NEWS FLASH INFO

L'INFORMATION DÉDIÉE AUX BIOLOGISTES MÉDICAUX
ET AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ



ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE SÉROLOGIE, BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

**EBV - CHLAMYDIA TRACHOMATIS - NEISSERIA GONORRHOEAE
CLOSTRIDIUM DIFFICILE - DPD**

Pourquoi ces changements ?

L'année 2019 a vu de très nombreux changements de Nomenclatures des Actes de Biologie Médicale (NABM). Les derniers changements parus dans le Journal Officiel sont :

- JORF n°0200 du 29 Août 2019 texte n°9 :
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038980547
- JORF n°0202 du 31 Août 2019 texte n°17 :
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039001628

Ils permettent de recadrer les indications de prescription ou de créer de nouveaux actes concernant :

- Les sérologies et les charges virales de l'Epstein Barr Virus (EBV),
- Les PCR *Chlamydia trachomatis* et/ou *Neisseria gonorrhoeae*,
- L'amplification génique pour la détection des gènes de toxines de *Clostridium difficile*,
- Le déficit en dihydropyrimidine deshydrogénase (DPD).

Ainsi, l'information aux médecins est primordiale afin d'améliorer la juste prescription en fonction des indications. Le biologiste joue un rôle majeur dans le bon déroulement de ces transformations et vous accompagne.

Les tableaux explicatifs suivant sont une synthèse et ont été conçus afin de vous éclairer sur la nature des changements dans la prescription de ces examens.



CERBA AND YOU

Pour toute information : contactez-nous !

Laboratoire CERBA
7/11 rue de l'Equerre
Parc d'activité « les Béthunes »
95310 Saint Ouen L'aumone
Tél. : +33 (0)1 34 40 20 20
Email : src@lab-cerba.com

www.lab-cerba.com

Examens	NABM antérieure	NABM actuelle	En pratique...
Recherche d'une immunité anti-Epstein Barr Virus (EBV) : IgG VCA + IgG EBNA	1716 ; B100	1010 ; B100	Recherche du statut immunitaire EBV , dans les contextes suivants : - La greffe (chez le donneur et le receveur avant greffe), - Avant mise sous traitements fortement immunosuppresseurs. Une détermination unique est suffisante dans tous ces cas. Pas de dosages itératifs d'anticorps.
Recherche d'une primo-infection à Epstein Barr Virus (EBV) : IgM VCA + IgG VCA + IgG EBNA	1716 + 1718	1009 ; B140	Sérologie spécifique EBV : En cas de suspicion d'une primo-infection à EBV.
IgM VCA seules	1718	Supprimé	Supprimé de la NABM si prescrits seuls.
Recherche de la charge virale d'Epstein Barr Virus (EBV)	Nouvel examen !	1008 ; B150	Charge virale du virus d'Epstein Barr (CV EBV) dans le sang La prise en charge de cet acte est limitée aux indications suivantes : - Chez les patients transplantés d'organes ou de cellules souches. - Chez un patient transplanté asymptomatique, s'il existe un facteur de risque de survenue d'un syndrome lymphoprolifératif post transplantation (SLPT). - Chez un patient transplanté présentant des signes cliniques ou biologiques d'un SLPT à son début. - Chez un patient transplanté traité pour un SLPT dont on suit l'efficacité de la stratégie thérapeutique.
Recherche de la Mononucléose Infectieuse (MNI test)	3786 ; B20	3786 ; B20	Recherche des anticorps hétérophiles , en cas de syndrome clinique et biologique évoquant fortement une mononucléose infectieuse (MNI). - Si le résultat de cette recherche est positif, aucun autre marqueur sérologique de l'EBV ne doit être recherché. (Cotation non cumulable avec la cotation de l'acte 1009). - Si le résultat est négatif, l'acte 1009-sérologie spécifique de l'EBV - sera réalisé à l'initiative du biologiste. Seule la cotation de l'acte 1009 sera prise en charge.
PCR <i>Chlamydia trachomatis</i> et/ou <i>Neisseria gonorrhoeae</i> (sur prélèvement d'un, de deux, ou de trois sites)	5257	5301 ; B85	Recherche directe de <i>Chlamydia trachomatis</i> et/ou <i>Neisseria gonorrhoeae</i> par amplification génique sur tous types d'échantillons à partir d'un site possiblement infecté.
		5302 ; B110	Recherche directe de <i>Chlamydia trachomatis</i> et/ou <i>Neisseria gonorrhoeae</i> par amplification génique sur tous types d'échantillons à partir de deux sites possiblement infectés.
		5303 ; B130	Recherche directe de <i>Chlamydia trachomatis</i> et/ou <i>Neisseria gonorrhoeae</i> par amplification génique sur tous types d'échantillons à partir de trois sites possiblement infectés.
Détection des gènes de toxines de <i>Clostridium difficile</i> par amplification génique	Nouvel examen !	1033 ; B85	Selles fraîches non moulées à +4°C

Examens	NABM antérieure	NABM actuelle	En pratique...
Recherche d'un déficit en DPD	Nouvel examen !	0500, B120	Dépistage d'un déficit en dihydropyrimidine deshydro-génase (DPD) par mesure de l'uracilémie par CLHP. Les indications de prise en charge de cet acte sont : - Avant tout traitement incluant une fluoropyrimidine - Patient n'ayant pas pu bénéficier d'un dépistage pré-thérapeutique : effectuer ce dépistage en cas de toxicité sévère , avant la ré-introduction de la fluoropyrimidine.

Pôle
Infectiologie

Stéphanie HAIM-BOUKOBZA

Responsable du Pôle

INF@lab-cerba.com

Jean-Dominique POVEDA
Sabine TROMBERT PAOLANTONI
Laura VERDURME

Pôle
Pharmaco-
toxicologie

Radia Aboura Benzohra

Responsable du Pôle

PTMM@lab-cerba.com

Simon SAMAAAN

JORF n°0200 du 29 Aout 2019 texte n°9

Décision du 2 juillet 2019 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie.

NOR : SSAU19243555

ELI : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038980547

JORF n°0202 du 31 Aout 2019 texte n°17

Décision du 23 mai 2019 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie.

NOR : SSAU1924349S

ELI : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039001628